

Compte rendu de la séance du 12 septembre 2020

Secrétaire(s) de la séance : Fatima LOURDEL

Ordre du jour :

- Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Décisions modificatives
- Divers

Délibérations du conseil :

Désignation des membres de la CCID (2020_022)

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

DÉCISION

Le Conseil municipal propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

Titulaires :

Fatima BEDJIR (LOURDEL)
Bruno BRULIN
Marc DERAMBURE
Daniel ZYWIECKI
Patrick WEPPE
Francis BRAULE
Colette DELETTRE (BALCER)
Christian MILLE
Reynald DAUBRESSE
Evelyne LEROY (CARON)

Suppléants :

Jean-Philippe GRARD
Henri PIASECKI
Denise HENRI (COMORETTO)
Michel CUISINIER
Luc LEDRU
Jean-Joseph AVRILLAS
Bernard FOURNIER
Patrick BARAKIAN
Sylviane MERCIER (DELABROY)
Benedicte VANTOUROUT (BUFFE)

Gilbert MORAND
Yvette MAYEUX (ZGORSKI)

Jean-Luc KLEIN
Elisabeth POTDEVIN (DOMART)

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Désignation du délégué à la CLECT (2020_023)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

La CLECT est composée au sein de la Communauté Urbaine d'Arras du Président et des 46 délégués.

A ce titre, un délégué doit être désigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Charline CAILLIEREZ

Vote de crédits supplémentaires - Ecurie (2020_024)

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60631	Fournitures d'entretien	1000.00	
6064	Fournitures administratives	477.00	
6554	Contribut° organismes de regroupement	1000.00	
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière		1113.00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°		1364.00
TOTAL :		2477.00	2477.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-110000.00	
20412	Subv. Public : Bâtiments, installations	25000.00	
2116	Cimetières	20000.00	
2152	Installations de voirie	20000.00	
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	15000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	30000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		2477.00	2477.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Travaux agrandissement du cimetière (2020_025)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des devis ont été réalisés pour entreprendre des travaux d'aménagement de l'allée principale du cimetière.

Ces travaux seront entrepris sur la même période que l'agrandissement du cimetière.

La société SNPC est chargée par la Communauté Urbaine d'Arras de réaliser les travaux d'agrandissements et propose d'aménager également l'allée principale du cimetière.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité

d'ACCEPTER le devis d'un montant de 18 842,88 € H,
d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Sujets abordés :

Rappel des membres du CCAS

La première réunion du CCAS pour ce nouveau mandat a eu lieu le 28 juillet dernier. Les nouveaux membres sont Mme Evelyne CARON, M. Jacques CAUDRON, Mme Ginette DAUBRESSE, Mme Michèle FOURNIER, Mme Magali LORTHIOS, Mme Danièle SAILLY, M. Armand WINTREBERT et Madame Karine ZYWIECKI

Les décisions prises sont les suivantes :

- Vote du budget ;
- Achat d'une boîte de masques de fabrication française par maison (commandé fin juillet, réception prévue courant septembre) ;
- Prolongement du colis des aînés comme les années précédentes ;

Travaux abaissement de trottoir

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la construction d'une maison comprenant un garage, le propriétaire demande à ce que le trottoir soit abaissé devant son entrée.

Les travaux seront réalisés par les services de la Communauté Urbaine d'Arras aux frais du propriétaire conformément aux articles R. 141-15 et R. 141-16 du code de la voirie routière.

Le propriétaire demande toutefois une participation financière.

L'ensemble du Conseil est plutôt d'accord sur le principe mais s'interroge sur le coût total des travaux et demande à madame le Maire de se renseigner auprès de la CUA avant de prendre une décision définitive.

